

Image not found or type unknown



Remboursement pour match reporté

Par **ramio74**, le **14/10/2009** à **18:17**

Bonjour,
J'ai acheté 10 places sur le site web d'un club de L1 pour un match de football qui vient d'être reporté d'octobre à décembre.
Ne pouvant assister au match à la nouvelle date, j'ai demandé le remboursement de mon achat. Celui m'est refusé sous prétexte que " la réservation est ferme et définitive ".
Sont ils dans la légalité dans la mesure où le produit n'est plus le même ?
D'avance merci pour vos réponses.
Cordialement.